



Comprendre la CCMI construction maison indiv:Délai

Par **Angykiz**, le **11/05/2015** à **09:33**

Bonjour

Problème de compréhension de la CCMI construction de maison

Les parties conviennent que les conditions suspensives seront réalisées dans un délai de: 24 mois

Les travaux commenceront dans un délai de 3 mois à compter de la réalisation des conditions suspensives et des formalité de l'article 2.5

Contrat de construction de maison individuelle et CCMI signé le 30/06/14
5

Hors les travaux sont repoussé de semaine en semaine

Le permis est obtenu depuis septembre 2014

Le terrain est viabilisé depuis le 01 février 2015

La mise au point technique validé le 21 janvier 2015

Nous ne comprenons pas pourquoi le chantier ne débute pas. Que faire?